



ROSE

Renforcement des organisations
de la société civile émergente
دعم منظمات المجتمع المدني الناشئ

Lignes directrices

Fonds résilience



Projet financé par
l'Union européenne

Sommaire

I-	Introduction.....	4
1.	Objectifs du fonds.....	5
2.	Critères d'éligibilité.....	5
3.	Catégories prioritaires.....	6
4.	Activités éligibles.....	7
5.	Fonds disponibles, délai et taux de change.....	8
6.	Modalités de soumission.....	8
7.	Évaluation de la proposition.....	9
	Échelle de notation:.....	11
8.	Processus de sélection.....	11
9.	Coûts inéligibles.....	12
10.	Dossier administratif pour la contractualisation.....	13
11.	Transfert des fonds.....	13
12.	Appui aux candidats.....	14

Appuyé par l'Union européenne et mis en œuvre par un consortium formé par Oxfam, Avocats sans frontières (ASF), le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES), le projet Renforcement de la société civile émergente (ROSE) veut contribuer à la consolidation des processus de gouvernance dans la société Tunisienne, à travers la consolidation du rôle de la société civile comme un acteur contribuant à la construction de l'Etat de droit et comme acteur de développement du pays.



Projet financé par
l'Union européenne

I- Introduction

L'objectif principal du fonds résilience est d'accompagner les organisations de la société civile tunisienne ayant le besoin ou voulant améliorer leur conformité au cadre légal actuel tout en renforçant leurs capacités à offrir un environnement de travail sûr et sécurisé à leurs bénévoles et à leur communauté cible.

Cet appel s'adresse à toutes les organisations de la société civile désireuses d'améliorer l'état actuel de leur structure, que ce soit d'un point de vue légal ou financier pour garantir une conformité juridique et légale. Il offre également la possibilité aux acteurs souhaitant renforcer leur niveau de sécurité, tant physique que digitale, afin de garantir un environnement de travail sécurisé pour leurs bénévoles et pour la communauté cible.

Le fonds résilience fonctionne sous forme d'un guichet ouvert, permettant aux associations de soumettre leurs propositions sans date limite. Celles-ci seront examinées régulièrement à intervalles déterminés, jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire dédié à ce fonds.

Ce document présente les lignes directrices de l'appel à candidatures pour le fonds résilience, incluant les objectifs du fonds, les critères d'éligibilité, ainsi que les étapes et les documents requis pour soumettre une candidature.

1. Objectifs du fonds

Le présent fonds, dans le cadre du projet ROSE, vise à renforcer la résilience de la société civile tunisienne en permettant aux organisations de remédier à des situations internes de non-conformité juridique et légale et/ou à des menaces de sécurité, assurant ainsi leur conformité aux normes en vigueur et leur protection contre les risques.

1-Conformité légale et transparence

Garantir la conformité juridique et légale des organisations de la société civile tunisienne en proposant des réponses à des anomalies identifiées par le biais de l'élaboration d'un auto-diagnostic de conformité.

2-Gestion des risques et sécurité

Assurer une gestion efficace des risques opérationnels et renforcer les différents aspects sécuritaires de l'association pour améliorer son intervention et favoriser un environnement de travail sûr et propice pour ses membres et ses communautés cibles.

2. Critères d'éligibilité

Critères		Documents à présenter
1	Être une organisation de la société civile tunisienne à but non-lucratif légalement constituée conformément aux dispositions du décret-loi 2011- 88 portant organisation des associations.	-Matricule fiscale. -Publication au JORT -Le Registre National des Entreprises : RNE (loi n°2018-52)
2	Habilité de recevoir et de gérer des fonds.	-Compte bancaire courant au nom de l'association postulante à travers la soumission d'un relevé d'identité bancaire (RIB).

3	Être une organisation non confessionnelle et non partisane.	-Le statut -Tout document ou site pouvant faire valoir le critère (Site internet et médias sociaux etc.)
4	Ne pas faire l'objet d'une mesure restrictive de l'Union européenne (www.sanctionsmap.eu).	
5	Ne pas être dans une des situations d'exclusion définie par l'Union Européenne (PRAG juillet 2019 - 2.6.10.1.1).	
6	Ne pas avoir reçu, individuellement, un montant total de subventions égal ou supérieur à 120.000 € à travers les différents fonds du mécanisme de financement du projet ROSE.	

3. Catégories prioritaires

Une priorité sera accordée aux :

-Associations œuvrant pour la réalisation des droits humains et des libertés fondamentales, et/ou ayant de l'expérience dans la défense des minorités et des groupes vulnérables. (0,2 point/10)

-Associations gérant des revenus annuels supérieur à 100 000 TND durant les trois dernières années (2021, 2022, 2023). (0,2 point/10)

-Associations n'admettant pas de personnel permanent. (0,3 point/10)

Chaque critère mentionné ci-dessus donnera lieu à une bonification entre 0,2 à 0,3 point sur 10, cumulable jusqu'à un maximum de 0,8 point sur 10.

4. Activités éligibles

Pour chacun des objectifs, ci-dessous une typologie d'activités pouvant être réalisées dans le cadre de ce fonds. (Cette liste présente des exemples d'activités, elle n'est pas une liste exhaustive):

1-Conformité légale et transparence :

- Régularisation des situations administratives et mise en conformité avec les réglementations récentes.
- Mise à jour des documents administratifs de l'association (RNE (Les dettes et la charge de la dette du RNE ne sont pas inclus), Statut, Règlement intérieur...)
- Recrutement d'experts juridiques et financiers pour assurer la conformité de l'association.
- Achat d'équipements, de logiciels et d'outils pour améliorer la gestion administrative et financière de l'association.
- Renforcement des capacités et des outils de gestion financière (comptabilité, archivage, audit, etc.).

2-Gestion des risques et sécurité :

- Mise en place de systèmes de sécurité informatique robustes pour protéger les données et les systèmes numériques.
- Amélioration de la sécurité des espaces gérés par l'association.
- Renforcement ou intégration des procédures internes assurant la sécurité des personnes.
- Financement des contrats d'assurance nécessaires dans le domaine d'intervention de l'association.
- Achat de fournitures pour la sécurité des espaces de travail physiques et numériques.

5. Fonds disponibles, délai et taux de change

Budget	De 3,000 et 5.000 €
Durée	De 3 à 5 mois

-Le montant total disponible pour cet appel est d'environ 50.000 € qui seront alloués pour les initiatives sélectionnées (10 à 12 initiatives).

-Le montant par initiative est compris entre un minimum de 3000 € et un maximum de 5000€.

-Le taux de change à appliquer est le cours du dernier jour du mois précédent la soumission de la candidature du site [INFOREURO](#)

6. Modalités de soumission

Se rendre sur l'appel à candidature et remplir [Formulaire en ligne](#). Uniquement les candidatures soumises via la plateforme seront considérées et évaluées.

Le processus de soumission des candidatures se déroule en 4 étapes distinctes :

Étape 1 : Inscription et vérification d'éligibilité (Obligatoire) : Dans cette étape, les soumissionnaires devront remplir les informations générales et les critères d'éligibilité spécifiés dans l'appel à candidatures. Les organisations non éligibles recevront des réponses immédiates de non-éligibilité.

Étape 2 : Auto-diagnostic de la conformité des associations : Les OSC légalement constituées seront requises de réaliser un autodiagnostic pour vérifier leur conformité au cadre juridique et réglementaire applicable aux associations en Tunisie. Ce diagnostic permettra aux organisations d'obtenir un rapport de recommandations aidant l'association à identifier les anomalies et à planifier son traitement.

Étape 3 : Formulaire de la proposition narrative : Cette étape sera liée aux résultats de l'analyse de l'autodiagnostic. Les OSCs pourraient s'inspirer des recommandations fournies dans le rapport d'autodiagnostic ainsi que des résultats de leurs discussions internes pour

présenter leur candidature. Cette étape consiste à remplir un formulaire détaillé de description de projet.

Étape 4 : Formulaire de la proposition budgétaire : Il s'agit de la dernière étape de la soumission où le candidat est amené à soumettre une proposition budgétaire suivant les instructions et le modèle fournis. -

-Les demandeurs ont le choix, pour effectuer leur demande, d'utiliser soit la langue arabe, soit la langue française.

-Les demandeurs doivent s'assurer que le formulaire est complet. Les demandes incomplètes peuvent être rejetées.

-Un formulaire hors ligne et des instructions seront disponibles pour orienter les soumissionnaires.

-Chaque soumissionnaire reçoit un courrier électronique accusant réception de sa candidature.

7. Évaluation de la proposition

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères suivants :

Critères	Description/Questions	%
<p align="center">Clarté et cohérence en termes d'urgence</p>	<p>-Le besoin urgent de conformité juridique et légale et/ou de sécurité est clairement défini dans la proposition.</p> <p>-Les défis identifiés en termes de conformité juridique et légale et/ou de sécurité sont en adéquation avec les objectifs du fonds.</p> <p>-Les besoins identifiés sont en cohérence avec la typologie d'activités proposées.</p> <p>-Clarté de l'explication de l'origine des besoins identifiés.</p>	<p align="center">30%</p>

<p>Priorité en termes d'urgence</p>	<p>-Justification de l'indisponibilité de fonds actuels permettant à l'association de remédier à ses problèmes de conformité et/ou de sécurité.</p> <p>-La typologie des anomalies identifiées nécessite une intervention urgente par une ou des expertises externes. La description des anomalies devrait très clairement justifier le recours à une ou des expertises externes.</p>	<p>30%</p>
<p>Efficience et faisabilité</p>	<p>-L'association démontre qu'elle utilisera les fonds de manière efficiente pour atteindre les résultats souhaités.</p> <p>-Les activités proposées sont techniquement réalisables.</p> <p>-Le projet doit être réalisable compte tenu des contraintes telles que le temps, le budget, la technologie disponible, les ressources humaines et autres facteurs.</p> <p>-les risques et les défis potentiels de mise en œuvre de la proposition sont clairement identifiés et accompagnés de plans d'atténuation.</p>	<p>15%</p>
<p>Impact du projet sur la continuité des travaux de l'association dans les normes</p>	<p>-Les activités proposées ont le potentiel d'avoir un impact significatif sur les enjeux urgents identifiés au sein de l'association.</p> <p>-Les besoins exprimés contribuent clairement au renforcement de la résilience de l'association et à la durabilité de son existence.</p> <p>-La non-résolution des problèmes identifiés pourrait exposer l'association à des risques importants.</p>	<p>15%</p>
<p>Motivation</p>	<p>Motivation de l'association à régulariser ses anomalies de non-conformité au cadre juridique et légale et/ou à renforcer des aspects sécuritaires.</p>	<p>10%</p>

Remarque : La priorité sera accordée obligatoirement aux associations ne disposant de fonds suffisants pour couvrir leurs frais ainsi qu'aux associations nécessitant clairement une expertise ou des acquisitions externes.

Échelle de notation:

1-2	3-4	5-6	7-8	9-10
Insuffisant	Faible	Suffisant	Bien	Excellent
Le critère n'est pas rempli ni abordé.	Le critère est partiellement rempli mais de façon inadéquate.	Le critère est suffisamment rempli.	Le critère est bien rempli.	Le critère est pleinement rempli et le demandeur a même excédé les attentes.

8. Processus de sélection

Toutes les candidatures, soumises via la plateforme, seront évaluées par un comité de sélection qui se réunira d'une manière périodique et sera constitué par des membres de l'équipe de projet ROSE et des représentants de ses membres de consortium pour assurer une évaluation complète des propositions. Le comité de d'évaluation et de sélection pourrait proposer des dérogations à ces lignes directrices, en les expliquant et les justifiant dans les PV de réunions.

Une notification via la plateforme et/ou un E-mail d'acceptation ou de refus sera envoyé à tous les candidats à la fin de chaque cycle d'évaluation et de sélection. L'association pourra déposer une deuxième candidature sauf si elle est notifiée qu'elle n'a pas été retenue et qu'elle peut encore soumettre une nouvelle proposition dans le prochain cycle d'évaluation et de sélection.

Si votre proposition n'est pas retenue dans le cadre du présent fonds, vous restez éligible à d'autres fonds du projet ROSE.

Pour toute question concernant le résultat de l'évaluation de votre candidature, merci d'envoyer votre demande par E-mail au plus tard deux jours après la réception de l'annonce des résultats à la même adresse électronique.

9. Coûts inéligibles

Tout coût, y compris la couverture de coûts fixes de structure, pertinent et nécessaire pour le fonctionnement de la structure associative sont éligibles sauf les dépenses inéligibles par Oxfam ci-dessous nommés :

- Les dettes et la charge de la dette (intérêts) ;

- Les provisions pour pertes, créances ou dettes futures éventuelles ;
- Les coûts déclarés par le(s) bénéficiaire(s) et pris en charge dans le cadre d'une autre action ou d'un autre programme de travail donnant lieu à une subvention octroyée par l'Union européenne (y compris par l'intermédiaire du Fonds européen de développement) ;
- Les pertes de change ;
- Les crédits à des tiers, sauf indication contraire dans les conditions particulières ;
- Les contributions en nature (sauf pour les travaux effectués par des bénévoles) ;
- Le coût des salaires du personnel des administrations nationales, sauf indication contraire dans les conditions particulières et uniquement dans la mesure où ce coût est lié à des activités que l'autorité publique concernée n'exercerait pas si l'action n'était pas réalisée ;
- Les primes incluses dans les frais du personnel ;
- Les intérêts négatifs facturés par des banques ou d'autres institutions financières.
- Les achats de terrains ou d'immeubles ;
- Les dépenses encourues antérieures à la date de début de mise en œuvre ou de la signature de l'accord ;

Pour être éligible tout coût doit être :

- Encouru pendant la période de mise en œuvre de l'action (la date de démarrage (déterminée par la signature du contrat de financement) et la date de fin du projet).
- Mentionné dans le budget prévisionnel global de l'action ou dans les variations de budget successivement approuvées (Les changements et délais d'approbation dépendront des taux de variation entre les lignes et ne devraient pas affecter l'objectif de l'action initialement approuvé) ;

- Nécessaire à l'exécution de l'action ;
- Identifiable et vérifiable, et est notamment inscrit dans la comptabilité du bénéficiaire et déterminé conformément aux normes comptables et aux pratiques habituelles du(des) bénéficiaire(s) en matière de comptabilité analytique ;
- Conforme aux exigences de la **législation fiscale et sociale** en vigueur ;
- Raisonnable et justifié et respecte le principe de bonne gestion financière, en particulier en termes d'économie et d'efficacité.

10. Dossier administratif pour la contractualisation

Une fois sélectionnée, l'entité devra envoyer la liste de documents suivants :

- La déclaration sur l'honneur signée
- Le statut
- Copie de la carte d'identité nationale du représentant légal (les deux faces)
- Le relevé d'identité bancaire (RIB)
- Une copie de la patente
- Publication au JORT
- Copie récente du Registre National des Entreprises (RNE) (Si existant)
- Les rapports/audits financiers des trois dernières années (2021/2022/2023)
- PV de la dernière assemblée générale et/ou la liste des membres du bureau exécutif. (Le cas échéant)
- L'adresse exacte et actuelle de l'association /adresse de correspondance, si différente de celle sur Le RNE

Si c'est nécessaire, l'organisation sélectionnée devra :

- Rectification et ajustement de la proposition du projet et du budget.

11. Transfert des fonds

Les fonds seront transférés selon les modalités définies dans le contrat de subvention. Tous les paiements seront effectués par virement bancaire ou postal vers un compte courant au nom de l'entité contractante.

12. Appui aux candidats

Pour soutenir et faciliter le processus de soumission de la demande de financement, le service suivant sera disponible :

Help Desk: Contact.Rose@oxfam.org